
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du mercredi 13 janvier 2021 L'an deux mille vingt-et-un et le treize janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 07 janvier 2021, s'est réunie sous la présidence de Christiane CROSIER
<u>Présents :</u> 8	Sont présents: Christiane CROSIER, Vincent CROSIER, François GELDREICH-GRAVOT, Sylvain MASSÉ, Mickael MELIN, Alain MOIGNE, Adrien ROGER, Jean-Charles VAN MELLE
<u>Votants:</u> 10	Représentés: Nadia LAURENT, Caroline SICARD Excusés: Christelle PINOT Absents: Secrétaire de séance: Sylvain MASSÉ

Intervention de Mme. BESNARD Annick représentante de la SAUR.

Mme. BÉSNARD nous a confirmé que lors du premier semestre 2021 un diagnostic de nos installations en assainissement non collectif sera effectué. Un avis de passage sera envoyé par courrier 15 jours auparavant.

Intervention de M. MAUDET:

M. MAUDET nous a fait la présentation du PLUI et des observations recueillies par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique.

Délibérations du conseil:

Frais scolaires (DE 2021 01)

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des coûts proposés pour les frais scolaires 2019/2020 accepte la participation Communale.

- École élémentaire de Sens : 660.17 euros
- École primaire de Villeneuve L'Archevêque : 5995.68 euros
- École maternelle de Villeneuve L'Archevêque: 2997.84 euros

Facturation consommation d'eau locataire 7 rue du Sauvageon (DE 2021 03)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de déterminer la quantité d'eau pour la locataire pour effectuer le titre de recettes.

La facture s'élève à 93.90 euros.

Le Conseil Municipal décide que la Commune prend 1/3 de la facture à sa charge et donc les deux tiers restent à la charge de la locataire soit 62.60 euros.

Achat des bancs pour l'Église de Lailly (DE 2021 04)

Mme. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il devient urgent, par sécurité, de procéder au remplacement des bancs de l'Église de Lailly.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis d'un montant de 7652.26 euros TTC.

Soutien au CRRA 15 (DE 2021 05)

Le conseil municipal de LAILLY décide, à 10 voix pour

- SOUTENIR le Collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne ;
- REFUSER la suppression du « centre 15 » actuellement localisé au centre hospitalier d'Auxerre et son transfert à Dijon ;

Installation d'un pylone pour téléphonie mobile sur un terrain Communale (DE 2021 06)

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à l'unanimité de signer le bail pour la location du pylone pour un montant annuel de 3000 euros et 1000 euros par opérateur supplémentaire.

Contrôle des jeux de la Commune:

Suite au rapport de la Commission de contrôle il s'avère que les jeux de Lailly sont en mauvais état. Des travaux seront effectués au printemps. Aussi à ce jour, les jeux sont interdits.

Questions diverses:

- Le devis concernant le changement des radiateurs du logement de la Charmée à été accepté.

- Concernant le devis pour le changement des volets de la locataire de Lailly, un autre devis est demandé.

- Afin de sécuriser le virage de Lailly, deux jardinières rectangulaires en béton armé vont être installées.

Fin de séance à 21h15